

**COMMUNAUTE D AGGLOMERATION  
DU BOULONNAIS**

Monsieur Sébastien CHOCHOIS  
Vice-Président chargé de l'attractivité et de  
l'aménagement intégré de l'espace  
1 Boulevard du bassin Napoléon  
62321 BOULOGNE SUR MER

Calais, le 5 février 2025

**Affaire suivie par Amélie SANGIN**

Vos réf. SC/JPV/FS/GD/FD/AMB n°2025-D250114-00140

Dossier suivi par le service Elus CCI Littoral Hauts-de-France  
[elus@littoralhautsdefrance.cci.fr](mailto:elus@littoralhautsdefrance.cci.fr)

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUi (La Capelle les Boulogne)

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 28 janvier 2025 par lequel vous portez à la connaissance de la CCI Littoral Hauts-de-France un dossier de présentation de la modification simplifiée n°3 relative à la rectification d'une erreur matérielle de reclassement de parcelle sur la commune de La Capelle-les-Boulogne.

Après examen de ce dossier, nous n'avons aucune remarque à formuler sur ces modifications et les orientations envisagées.

Permettez-moi de vous rappeler la disponibilité des services de la CCI Littoral Hauts-de-France pour vous accompagner sur le versant Hauts-de-France de votre territoire sur tout sujet lié au développement économique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

François LAVALLEE  
Président CCI Littoral Hauts-de-France

